

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUDUN**  
\*\*\*

**SEANCE DU 18 MAI 2022**

**Date de la convocation**  
**12.05.2022**

**Nombre de conseillers**  
**En exercice 29**  
**Présents 23**  
**Votants 28**

L'an deux mille vingt deux  
le dix-huit mai,  
à 20 H, le Conseil Municipal de LOUDUN,  
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans  
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël DAZAS,  
Maire de Loudun.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. DAZAS, Maire ; Mme MOUSSEAU, M. ROUX, Mme LEGEARD, M. JAGER, Mme VAUCELLE, M. DUCROT,  
M. RIGAULT, Adjoint ; M. JALLAIS, M. AUCHER, M. DOUX, Mme ENON, Mme MAUBERGER, M. VIVIER (Maire délégué de  
Rossay), M. OLIVIER, Mme FERRE, Mme PELLETIER, Mme LAMBERT, Mme PROD'HOMME, M. VION, Mme PINEAU,  
M. PRUD'HOMME, M. BONNET, Conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

Mme BONNET, M. DUPUIS, Mme BAUDU-HASCOET, Mme LIEBOT, M. VILLAIN, M. GANDIER.

*Pouvoir de M. Philippe DUPUIS à M. Jacques VIVIER*

*Pouvoir de Mme Patricia BAUDU-HASCOET à Mme Isabelle MAUBERGER*

*Pouvoir de Mme Stéphanie LIEBOT à Mme Laurence MOUSSEAU*

*Pouvoir de M. Guillaume VILLAIN à M. Brice OLIVIER*

*Pouvoir de M. Benjamin GANDIER à Mme Bernadette VAUCELLE*

**OBJET DE LA DELIBERATION :**

**Résidence de Pauline Kalioujny et exposition de Noël 2022 à la Collégiale Sainte  
Croix : demande de subvention auprès de la DRAC**

M. Pierre DUCROT, Adjoint au maire, donne lecture du rapport suivant :

En septembre 2021, la médiathèque avait présenté en commission culture le  
projet de résidence de l'illustratrice et graveuse Pauline Kalioujny, résidence qui aboutira  
à une exposition de la Collégiale Sainte-Croix à Noël 2022.

Afin de clôturer la demande qui nous permet sur ce projet de bénéficier d'une  
subvention de 3 000 € de la DRAC, le plan de financement ci-dessous a été actualisé  
avec les derniers devis de Pauline Kalioujny.

Il est à noter que l'aide de la CCPL (indiquée dans le plan de financement ci-  
après) ne sera pas créditée à la ville de Loudun par le versement d'une subvention mais  
par la prise en charge de frais relatifs à ce projet, à hauteur de 1 000 €. Cette prise en  
charge s'opère dans le cadre du projet d'animation du réseau des bibliothèques du  
Loudunais mis en place par la CCPL depuis 2019.

Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après transmission  
en Sous-Préfecture le : ..... - 9 JUIN 2022 .....

Affiché le : ..... - 9 JUIN 2022 .....

DÉPENSES		RECETTES	
Rémunération de Pauline Kalioujny	3 700,00 €	Ville de Loudun	5 720,00 €
Location de son exposition (un mois)	3 900,00 €	DRAC (EAC)	3 000,00 €
Transport de l'exposition	720,00 €	Club Richelieu	750,00 €
Restauration	250,00 €		
Déplacement	300,00 €		
Fournitures (matériel pour les ateliers et l'exposition)	600,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>9 470,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>9 470,00 €</b>
Hébergement et transport	1 000,00 €	Contribution directe de la Communauté de communes du Pays Loudunais	1 000,00 €

Vu l'avis favorable de la Commission « Culture » en date du 5 mai 2022 ;

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ⇒ autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la DRAC, pour la somme de 3 000 € ;
- ⇒ autorise le maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Joël DAZAS

